



Année scolaire 2025-2026

BTS Biologie Médicale en alternance

Bac +2 en alternance - Diplôme délivré MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE(niveau 5) 19/06/2007
Titre [RNCP 40027](#)

Métiers visés :

Le technicien supérieur en Analyse Biologie Médicale exerce son activité dans les laboratoires de biologie médicale humaine et vétérinaire.

Les secteurs d'emplois sont très divers :

- Secteur de la santé : hôpitaux publics et privés, laboratoires, centre de transfusion, centres de lutte contre le cancer...
- Secteur de la recherche : laboratoires universitaires, industriels, INSERM, CNRS, Institut Pasteur.
- Secteur de la médecine et de la recherche vétérinaire.

Objectifs de la formation / Compétences visées :

Le BTS ABM a pour mission de mettre en œuvre les examens, utilisant des techniques analytiques de microbiologie, biochimie, hématologie, génétique, pharmacologie, toxicologie, d'anatomie et cytologie pathologiques, de biologie de la reproduction. Son champ d'exercice s'étend du prélèvement des échantillons biologiques, à la réalisation de l'ensemble du processus analytique jusqu'à la validation technique des résultats, en respectant les procédures du laboratoire. C'est sous la responsabilité du biologiste médical ou du médecin spécialiste qualifié en anatomie et cytologie pathologiques qu'il réalise cette validation technique des résultats d'analyses.

Le technicien doit s'approprier les procédures relatives à l'ensemble des activités analytiques, être capable de les expliquer et de contribuer à la rédaction de ces procédures.

Pour effectuer les prélèvements sanguins dans les laboratoires ou services de biologie médicale, il doit être titulaire du certificat de prélèvement. Il est soumis aux règles du secret professionnel.

Programme de la formation :

Enseignements généraux : 9h en 1ère année et 8h en 2ème année, Démarche qualité et organisation opérationnelle au sein du laboratoire de biologie médicale : 3h en 1ère année et 3h en 2ème année, Analyses médicales les plus courantes : 10h en 1ère année et 9h en 2ème année, Amélioration des méthodes d'analyse de biologie médicale et pratiques à visée thérapeutique : 3h en 1ère année et 4h en 2ème année, Relation, collaboration et développement professionnels : 4,5h en 1ère année et 6h en 2ème année, Prélèvements de sang et d'autres échantillons biologiques : 1h en 1ère année.

La liste des formateurs de cette formation peut être communiquée sur demande (voir coordonnées).

Prérequis :

- Avoir entre 16 et 29 ans ou plus pour les personnes en situation de handicap (RQTH), les sportifs de haut niveau et les repreneurs ou créateurs d'entreprise.
- Il est nécessaire d'avoir obtenu le BAC (toutes options) ou une certification de niveau 4.

Modalités et délais d'accès pour l'entrée en formation :

Modalités : entretien, positionnement et signature d'un contrat d'apprentissage.

Délais : *article L.6222-12* du code du travail : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. »

Durée

24 mois – 1 350 heures de formation.

Suite de parcours :

Le titulaire d'un BTS peut envisager une poursuite d'études dans le cadre du parcours LMD en université (licence générale de biologie ou de chimie, dans les domaines de l'agroalimentaire, de l'industrie pharmaceutique...)

Évolution professionnelle : le titulaire du **BTS Biologie Médicale** peut, avec une formation complémentaire ou en passant des concours, se diriger vers la recherche : laboratoires universitaires, industriels et pharmaceutiques, Inserm, Cnrs, Institut Pasteur. Secteur de la médecine et recherche vétérinaire...

Modalités d'évaluation :

Contrôles ponctuels et contrôles en cours de formation (*pour les UFA habilités à les faire passer en interne*).

Validation :

Diplôme : BTS « Biologie Médicale »

Possibilité de valider un ou des blocs de compétences

La passerelle ou équivalence n'est pas possible pour ce diplôme.

Coût de la formation :

Pour 12 mois : 8 088 € / Formation prise en charge par les OPCO et les financements obtenus par le CFA. Le reste à charge pour l'apprenti et l'entreprise est donc nul.

Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage » :

Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap).

Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.

Article L.6211-1 : « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »

Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

Méthodes mobilisées :

- Alternance des jours en centre de formation et en structure d'accueil (cf. calendrier de formation).
- Un référent pédagogique est nommé durant l'année de formation pour un suivi et un accompagnement dédié aux apprenants.
- Une plateforme pédagogique est accessible pour chaque apprenant avec l'octroi d'une adresse mail professionnelle.
- NetYparéo permet l'accès au planning de cours, à l'émargement des séances de cours et au cahier de textes des formateurs.
- Des formateurs sont issus du monde professionnel.

Rémunération pendant la formation :

L'alternant sera rémunéré, au minimum, suivant la grille légale applicable suivant la nature de son contrat (pourcentage sur la base de 35 heures hebdomadaires) :

En 1 ^{ère} année de contrat d'apprentissage				
Âge de l'apprenti	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans*	26 ans et plus*
Salaire brut	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC*	100% du SMIC*
	486,49 €	774,77 €	954,95 €	1 801,80 €
En 2 ^{ème} année de contrat d'apprentissage				
Âge de l'apprenti	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans*	26 ans et plus*
Salaire brut	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC*	100% du SMIC*
	702,70 €	918,92 €	1 099,10 €	1 801,80 €
En 3 ^{ème} année de contrat d'apprentissage				
Âge de l'apprenti	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans*	26 ans et plus*
Salaire brut	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC*	100% du SMIC*
	990,99 €	1 207,21 €	1 405,40 €	1 801,80 €

Accessibilité handicap :

L'UFA Notre Dame d'Annay est un établissement inclusif, qui a mis en place un accompagnement spécifique dans ce domaine. Venez à notre rencontre pour parler de vos besoins spécifiques (financiers, handicaps...).

Le Chef d'Établissement, personne ressource handicap, sera à votre écoute,.

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite – Réglementation ERP.
Service Handicap du CFA Jean Bosco : handicap@jeanbosco.fr

Service mobilité du CFA Jean Bosco : mobilite@cfajeambosco.fr

Taux de la dernière session de formation :

Taux d'obtention des diplômes ou certifications professionnelles	84 %
Taux d'interruption en cours de formation	0 %
Taux de poursuite d'études	30 %
Taux d'insertion professionnelle à 6 mois	70 %
Taux d'insertion professionnelle à 6 mois dans l'un des métiers visés par la certification	70 %

Notre Valeur Ajoutée :

L'UFA Notre Dame d'Annay est un établissement privé catholique. Doté de nombreuses valeurs telles que la simplicité, le partage, l'audace, la confiance, la proximité, la sérénité, la liberté et l'adaptabilité, nous développons ensemble nos richesses dans le but de s'épanouir tout en apprenant. L'écoute et l'entraide sont mis en avant pour mener à bien nos projets. La convivialité fait de nous une communauté soudée à l'écoute de chacun.

Tous les moyens sont mis en place pour assurer votre réussite professionnelle !

L'apprentissage permet de former des jeunes au fonctionnement de votre structure pour avoir de futurs collaborateurs efficaces, c'est une réelle opportunité.

QUI CONTACTER ?

UFA Notre Dame D'Annay

15 place du Concert – 59000 Lille

Lucas GAMMELIN – Chargé de développement commercial

Tél : 03.20.55.17.75 – Mail : lgammelin@notredamedannay.fr

Valérie SANTRAINE - Responsable UFA

Tél : 03 20 55 34 35 - Mail : ufa@notredamedannay.fr